

Le territoire de Buxerolles s'engage avec Cit'ergie

La ville de Buxerolles a fait le choix d'entrer en transition écologique et d'agir résolument sur cette thématique. Pour faire face à ces enjeux et persuadée que toutes les échelles d'actions doivent contribuer à la transition écologique, Buxerolles a inscrit cette problématique au sein de ses politiques publiques.

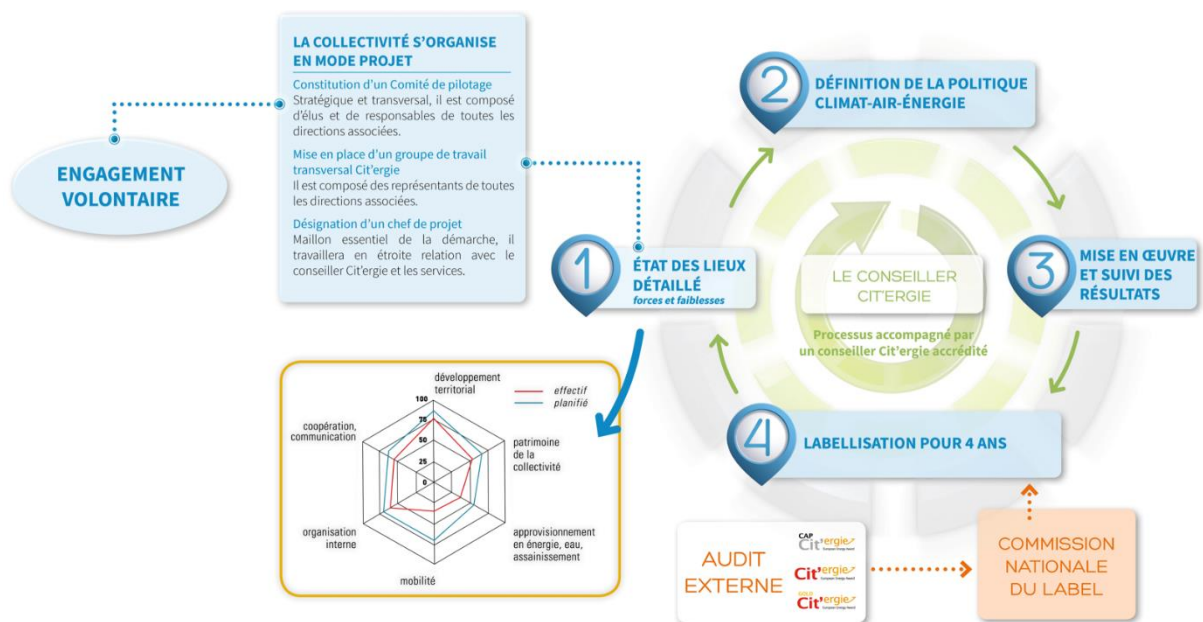
Dans ce cadre, La ville a souhaité tout d'abord structurer sa politique énergie climat en s'engageant dans la démarche Cit'ergie aux côtés de Poitiers et de Grand Poitiers. Elle a été labélisée « Cap Cit'ergie » en novembre 2014 et s'est engagée à mettre en place un plan d'actions. Elle a été à nouveau labélisée « Cap cit'ergie » en 2019 pour 4 ans.

Qu'est-ce que Cit'ergie ?

C'est la déclinaison française du label européen « European Energy Award » de labélisation et de management de la politique climat-énergie. Il est animé et porté localement par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME)

Tout au long de la démarche et pour l'obtention des labels, la collectivité est accompagnée par un conseiller Cit'ergie mandaté et accrédité par l'ADEME.

La démarche Cit'ergie est une démarche d'amélioration continue :



Elle permet à la ville d'élaborer un plan d'actions articulé autour des thématiques suivantes :

La planification

Le patrimoine

L'approvisionnement en énergie, eau et assainissement (énergies renouvelables, biodiversité)

La mobilité

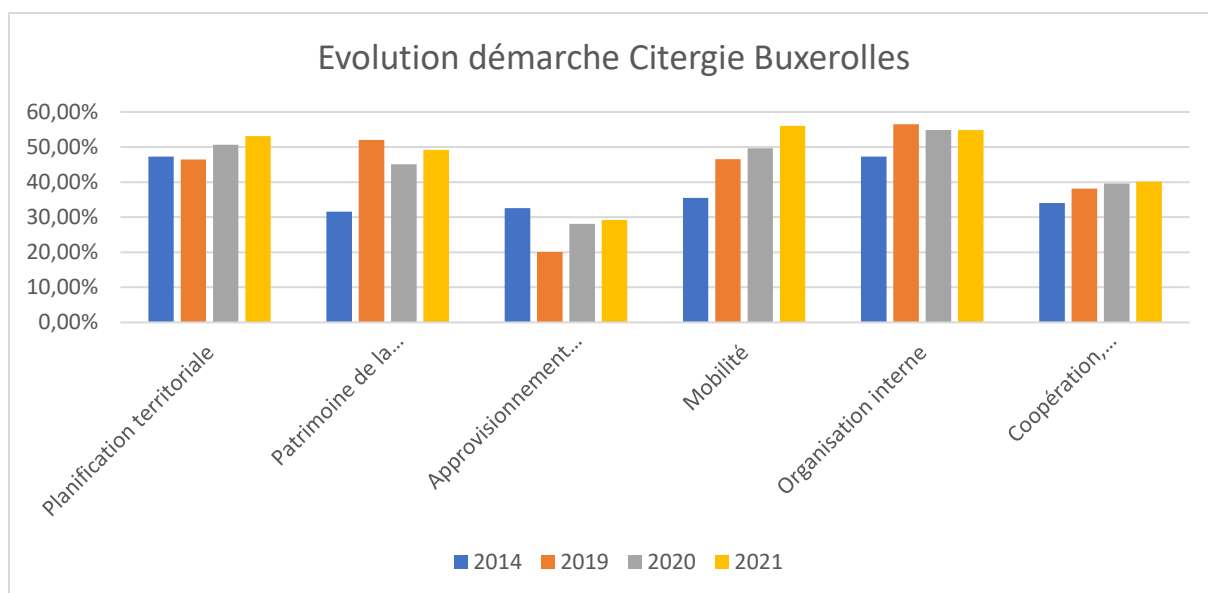
L'organisation interne

Et la coopération et communication (alimentation)

Elle est transversale à toutes les politiques publiques et implique l'ensemble des services et des élus

Où en sommes-nous ?

2022 est la 3^{ème} année de mise en œuvre du plan d'actions. Suite à la visite en fin d'année 2021, le conseiller Cit'ergie a attribué une note de 47.2%. Le label Cap'Cit'ergie est attribué aux collectivités et intercommunalités qui dépassent 35%.



Pour atteindre le label Cit'ergie, le score doit être supérieur à 50%.